COMMUNE DE SAINT-BENOIT



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

CS SEANCE 21 MAI 2022 80

ADMINISTRATION MUNICIPALE

<u>DELIBERATION Nº 040 - 05 - 2022</u> - Direction Générale Adjointe à la Cohésion Sociale Direction des Sports

ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT) (La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie:

> que le compterendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUIN 2022

> que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

> que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Représentés	7
Excusés	0
Absents	6

Total des votes 33

Présents...... 26

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT:

MM. Ridwane ISSA — Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL — Valentine SERRANO - Bruno ROBERT — Anne CHANE KAYE BONE — TAVEL — Jean Louis VITAL — Odile DAMOUR — Jean François CATAN — Eric NIOBE — Monique MARIMOUTOU TACOUN — Patrice BOULEVART — Sarah SALAH — ALY — Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA — Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON — Angélique PEDRE — Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER — Jean Luc JULIE —

ONT DONNE PROCURATION: Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE:-

ABSENTS: Alicia HAYANO — Noëlle CHANE FAN — Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX



Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20220602-DEL040052022-DE Date de réception préfecture : 02/06/2022 Le Président informe l'Assemblée qu'afin de faire bénéficier à la collectivité et plus particulièrement au développement du sport dans la cité, des services de l'ANDES, il convient que la Ville de Saint Benoit y soit adhérente.

En effet, cette association regroupe l'ensemble des élus en charge du sport afin de :

- 1. Resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national;
- 2. Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- 3. Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- 4. Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Au vu de la grille tarifaire de l'ANDES fixé selon le nombre d'habitant de la commune, le montant annuel des cotisations pour la Ville de Saint Benoit est arrêté à la somme de 464.00€ (quatre cent soixante-quatre euros).

D'autre part, au titre de la délégation de l'adjoint en charge du sport, Monsieur Eric NIOBE, celui-ci représentera la Ville de Saint Benoît auprès de l'ANDES.

Le Président demande à l'Assemblée :

- De valider l'adhésion de la Ville de Saint de Saint Benoit à l'ANDES pour un montant de 464,00€,
- De désigner Monsieur Eric NIOBE en sa qualité d'adjoint délégué au sport comme représentant de la commune de Saint Benoit auprès de l'ANDES,
 - Et de lui permettre de signer tous les documents y afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,

Patrice SELL

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20220602-DEL040052022-DE Date de réception préfecture : 02/06/2022